

Compte-rendu affiché

du

au

Le Président de la CCFG,
Stéphane VALLI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2021 – 20 heures
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (27) : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Didier LAYAT, Annick VAZQUEZ-YANEZ, Marie-Laure MEYER, Philippe MONET, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Christine ARES, Sébastien BROISIN, Jean-Marcel BURTNEY, Brigitte CAPRI, Agnès GAY, Véronique GUERIN, Jean-Paul MALLINJOURD, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Julien MERCIER, Sheila MICHEL, Daniel NAVARRO, Jean-Michel PASQUIER, Caroline PERRIN GOTRA, Dominique PITTET, Claude SERVOZ.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (9) : Jean-Luc ARCADE a donné pouvoir à Christophe FOURNIER, Lucien BOISIER a donné pouvoir à Stéphane VALLI, Géraldine COFFY a donné pouvoir à Julien MERCIER, Valérie FERRARINI a donné pouvoir à Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Vanessa HAMEL a donné pouvoir à Caroline PERRIN GOTRA, Josiane JORAT a donné pouvoir à Amalia JOURDAN, Jessica LARA LOPEZ a donné pouvoir à Dominique PITTET, Khédija MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Christophe PERY, Marie-Christine VINUREL a donné pouvoir à Jean-Marcel BURTNEY.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (2) : Anthony LATHUILLE NICOLLET, Thierry TUR.

Monsieur Julien MERCIER a été désigné secrétaire de séance.

N°092-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 ;
- **PROCEDE** à la signature de la page de registre à cet effet.

N°093-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU N°D0040-2021 AU N°D0073-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND** connaissance des délégations de compétences du N°D0040-2021 au N°D0073-2021.

N°094-2021 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES INTÉGRÉ RELATIF À LA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCES ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE, LE CCAS DE BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes intégré relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence des contrats d'assurances entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG, pour la durée nécessaire à l'exécution de la mission d'AMO ;
- **APPROUVE** la participation de la CCFG ;
- **APPROUVE** le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes intégré présenté, du marché selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes intégré relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence des contrats d'assurances entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG ;
- **APPROUVE** que la CCFG soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **APPROUVE** que l'organe décisionnel du groupement soit le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur, à savoir, Stéphane VALLI, Président de la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de constitution du groupement de commandes intégré ainsi que tout document afférent.

N°095-2021 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE, LE CCAS DE BONNEVILLE ET LA CCFG (PÉRIODE 2023-2027)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à la souscription des contrats d'assurances entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG pour la durée nécessaire à l'exécution des contrats d'assurances, soit une durée de 5 ans ;
- **APPROUVE** la participation de la CCFG à l'ensemble des lots ;
- **APPROUVE** le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes présenté, du marché selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la souscription des contrats d'assurances entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG ;
- **APPROUVE** que la CCFG soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **APPROUVE** que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de constitution du groupement de commandes intégré ainsi que tout document afférent.

N°096-2021 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'IMPRESSON ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE, LE CCAS DE BONNEVILLE ET LA CCFG (PÉRIODE 2022-2025)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'impression et la livraison de titres restaurant entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG pour la durée de l'accord-cadre soit 4 ans maximum ;
- **APPROUVE** la participation de la CCFG ;
- **APPROUVE** le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes présenté, du marché selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'impression et la livraison de titres restaurant entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG ;
- **APPROUVE** que la CCFG soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **APPROUVE** que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de constitution du groupement de commandes présentée ainsi que tout document afférent.

N°097-2021 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACQUISITION ET À LA MAINTENANCE DE LOGICIELS DE RÉDACTION ET DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG pour la durée nécessaire à l'acquisition et à la maintenance de logiciels de rédaction et de télétransmission des actes administratifs ;
- **APPROUVE** la participation de la CCFG à l'achat des logiciels ;
- **APPROUVE** le principe de la passation, dans le cadre du groupement de commandes présenté, du marché selon une procédure sans publicité, ni mise en concurrence ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'acquisition et à la maintenance de logiciels de rédaction et de télétransmission des actes administratifs entre la commune de Bonneville, le CCAS de Bonneville et la CCFG ;
- **APPROUVE** que la Ville de Bonneville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de constitution du groupement de commandes intégré ainsi que tout document afférent.

N°098-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2021 du Budget Principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
 - En fonctionnement : + 130 681 euros
 - En investissement : + 614 880.10 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 24 360 022.17 euros
- La section d'investissement est arrêtée à la somme de 18 354 594.72 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°099-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2021 du Budget Annexe «Gestion des déchets» de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
 - En fonctionnement : + 80 732 euros
 - En investissement : + 80 532 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 4 383 146.76 euros
- La section d'investissement est arrêtée à la somme de 1 373 477.27 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°100-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GEMAPI - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2021 du Budget Annexe « GEMAPI » de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
 - En fonctionnement : + 0 euros
 - En investissement : + 10 000 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 773 085.41 euros
- La section d'investissement est arrêtée à la somme de 57 839.96 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°101-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPLIQUE** un coefficient multiplicateur de 1.20 concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), applicable pour l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°102-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFNB) - SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°103-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS AMORTISSABLES - REPRISE AU COMPTE DE RÉSULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions suivantes (durée identique à l'amortissement du bien) :

OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Véhicule chantier d'insertion	9 000 €	10 ans
Conteneurs Semi-enterrés	25 691.96 €	7 ans
Pelle araignée	74 800 €	5 ans
Dameuse	34 000 €	10 ans
Matériel environnement	6 000 €	5 ans
Matériel environnement	9 000 €	5 ans
Filets à neige	4 605.30 €	5 ans
Matériel maison de quartier	1 965 €	5 ans
Fonds air industrie	412 200 €	5 ans
Logiciel et tablettes accueil de loisirs	3 900 €	5 ans
Filets à neige	5 585.58 €	5 ans
Broyeurs	76 800 €	5 ans

- **APPROUVE** la durée d'amortissement des subventions désignées ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux comptes 139 en dépenses d'investissement et 777 en recettes de fonctionnement sur la prochaine décision modificative ;
- **PRECISE** que l'amortissement de ces subventions débutera en 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°104-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE VOUGY - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** les montants de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux (En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	2023	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	25 300,08	25 000,00	1 885 000,00	114 699,92	2 050 000,00
Travaux (cpte 2317)	25 300,08	25 000,00	1 435 000,00	74 999,92	1 560 300,00
travaux sous mandat (cpte 45)			450 000,00	39 700,00	489 700,00
Recettes Prévisionnelles	25 300,08	25 000,00	1 885 000,00	114 699,92	2 050 000,00

Subventions					0,00
FCTVA	4 150,23	4 101,00	235 397,40	12 302,99	255 951,62
Auto-financement	21 149,85	20 899,00			42 048,85
Emprunt			1 649 602,60	102 396,93	1 751 999,53
Delta	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°105-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CENTRE NAUTIQUE - TARIFS SCOLAIRES ET INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **FIXE** les tarifs du centre nautique de la CCFG aux établissements scolaires et Instituts Médico-Educatif selon la grille tarifaire présentée en remplacement des tarifs de la délibération n°06/05/12 ;
- **DECIDE** que ces tarifs s'appliqueront dès le lundi 13 septembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°106-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOI PERMANENT DE DROIT PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en permettant la création :
 - D'un poste de maître-nageur sauveteur, à temps complet, correspondant au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe ;
 - D'un poste de chef de service environnement / gestion des déchets, à temps complet, recruté sur le grade des techniciens ;
 - D'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème},
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°107-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création de :
 - 9 postes d'animateurs vacataires pour la période comprise entre le 5 juillet 2021 et le 8 août 2021
 - 3 postes d'animateurs vacataires pour la période comprise entre le 16 août 2021 et le 29 août 2021

Il est précisé que les agents contractuels ainsi recrutés seront rémunérés sur la base de l'assiette forfaitaire, en fonction du nombre de journées réellement travaillées.

 - 7 surveillants de baignade diplômés BNSSA, ou MNS, à temps complet, recrutés sur le grade des OTAPS pour les BNSSA ou ETAPS pour les MNS, pour une période maximale comprise entre le 12 juin 2021 et le 12 septembre 2021
 - 1 agent de collecte à temps complet, recruté sur le grade des adjoints techniques, pour une durée déterminée de 7 mois à compter du 1^{er} juin 2021 ;
 - 1 poste d'agent de propreté urbaine, à temps complet, recruté sur le grade des adjoints techniques, pour une durée comprise entre le 22 juin 2021 et le 30 septembre 2021 ;
 - 1 poste d'agent social, à temps non complet à hauteur de 14/35^{ème} pour une durée d'une année à compter de la conclusion du contrat ;
 - 23 postes d'agent d'animation à temps complets, recrutés sur le grade des adjoints d'animation pour une durée d'un an et 5 postes d'agent d'entretien à temps complet recrutés sur le grade des adjoints techniques pour une durée d'un an. Toutefois, au regard des difficultés majeures et constantes de recrutement sur ces deux postes, la collectivité pourra adapter les temps de travail des agents recrutés, en respectant strictement les quotités ETP ci-dessus mentionnées.
 - 6 postes, pour une durée d'une année scolaire, s'inscrivant dans le dispositif des activités accessoires telles que visées par le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires afin d'assurer des missions relatives à l'aide aux leçons et aux activités sportives ou culturelles ; Les agents de l'Etat seront rémunérés au taux de 21.86 € par heure effectivement réalisée, dans le respect des plafonds fixés par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°108-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC S'INSCRIVANT DANS LE DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOIS ET COMPÉTENCES (PEC)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création de deux postes à temps complet, pour une durée déterminée de 12 mois, correspondant pour l'un au grade d'adjoint technique pour un poste d'agent de surveillance de la voie publique et pour le second au grade d'adjoint d'animation pour un poste d'animateur ;
- **APPROUVE** la conclusion de conventions P.E.C. à intervenir avec ces jeunes identifiés par la mission locale pour les postes visés ci-dessus et selon les conditions définies ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°109-2021 : FONCTION PUBLIQUE : AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS : PERSONNEL CONTRACTUEL DE DROIT PRIVÉ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PRIVÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le recrutement de
 - 3 apprentis-ies préparant un BP JEPS APT (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport option activités physiques pour tous) ;
 - 1 apprenti-e préparant un BTS M.O.S. (management opérationnel de la sécurité), à compter de la rentrée scolaire 2021 ;
 - 1 apprenti-e préparant le diplôme d'auxiliaire de puériculture à compter de la rentrée scolaire 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°110-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DU SERVICE DE SURVEILLANCE DE BAINADES DE LA CCFG POUR LA SURVEILLANCE DU LAC DE MOTTE LONGUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée de mise à disposition d'une partie du service de surveillance de baignades et d'accueil de la CCFG, au profit de la commune de Bonneville, pour la surveillance, l'accueil et la sécurité du lac de Motte Longue. Cette mise à disposition sera facturée à la commune de Bonneville au coût réel chargé à l'issue de la saison estivale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°111-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE CATÉGORIE B AU POSTE DE CHEF DU SERVICE JEUNESSE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création au tableau des effectifs d'un poste d'agent contractuel de catégorie B, afin d'occuper les fonctions de chef du service jeunesse, à temps complet, pour trois années, à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2024, sur la base des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Niveau de recrutement : DUT carrières sociales, suivi d'une licence interventions sociales puis de deux masters « intermédiation et développement social » puis « sciences de l'éducation », associé à une expérience de plus de trois ans sur un poste similaire ;
 - ✓ Niveau de rémunération : par référence à l'indice 355 du grade des animateurs territoriaux.
 - ✓ Nature des fonctions :
 - Ancrer le service jeunesse au sein des quartiers prioritaires
 - Proposer une organisation et une offre d'activités et de projets adaptés à la population.
 - Renforcer la mixité sociale et l'inclusion de tous les jeunes à la vie de la cité.
 - Mettre en œuvre la politique intercommunale dans le domaine de la jeunesse,
 - Mettre en place des partenariats locaux et départementaux
 - Piloter les moyens matériels et financiers du service en collaboration avec le pôle administratif
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°112-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉ DURABLE AU PROFIT DES AGENTS PUBLICS DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **INSTAURE** à compter du 1^{er} août 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la Communauté de communes Faucigny-Glières dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.
Pour parfaite information, il est également précisé que :
 - le forfait mobilités durables est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.
 - Ce montant sera versé en décembre de l'année N+1 (sauf en cas de départ anticipé de l'agent) ;

N°113-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement relatif à l'organisation du temps de travail ci-joint annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le règlement présenté ainsi que tout document afférent.

N°114-2021 : FONCTION PUBLIQUE : RÉGIME INDEMNITAIRE - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE FONCTION À UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **OCTROYE** une indemnité de fonction à la nouvelle élue conseillère déléguée membre du bureau de la Communauté de communes Faucigny-Glières, dans les conditions fixées par le CGCT, valorisée à 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale ;
- **MODIFIE** le tableau général des indemnités, tout en respectant l'enveloppe préalablement votée ;

Fonction	Prénom - Nom	Pourcentage de référence
Président	Monsieur Stéphane VALLI	64.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction

		Publique Territoriale
1er Vice-Président	Monsieur Jean-Pierre MERMIN	19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Christophe PERY	
3 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Yves MASSAROTTI	
4 ^{ème} Vice-Président	Madame Aline WATT CHEVALIER	
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Christophe FOURNIER	
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Didier LAYAT	
7 ^{ème} Vice-Président	Madame Annick VAZQUEZ YANEZ	
8 ^{ème} Vice-Président	Madame Marie-Laure MEYER	6.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
9 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Philippe MONET	
10 ^{ème} Vice-Président	Madame Amalia JOURDAN	
11 ^{ème} Vice-Président	Madame Patricia BALLARA	
1 ^{er} conseiller délégué membre du bureau	Monsieur Lucien BOISIER	4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
2 ^{ème} conseiller délégué membre du bureau	Madame Christine ARES	
3 ^{ème} conseiller délégué membre du bureau	Madame Sheila MICHEL	
4 ^{ème} conseiller délégué membre du bureau	Madame Brigitte CAPRI	

- **AFFECTE** les indemnités soumises à écrêtement à la collectivité au sein de laquelle le conseiller exerce le plus récemment son mandat ou sa fonction.

Le versement des indemnités de fonction des Vice-Présidents et des conseillers délégués étant subordonné à l'exercice effectif du mandat, celui-ci prend effet à la date de la délégation de fonctions donnée par le Président. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCFG.

N°115-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006131

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006131. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO, ligne 20422.

N°116-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006106

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 329.70 euros au bénéficiaire du dossier n°074006106. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ; ligne 20422.

N°117-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006070

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006070. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 20422.

N°118-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY GLIÈRES 2020-2025 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006143

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006143. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Région l'aide de 750 euros en faveur du bénéficiaire, dans les conditions prévues dans le mandat d'instruction du bonus de performance énergétique ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 20422.

N°119-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY GLIÈRES 2020-2025 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006121

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006121. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 20422.

N°120-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES 2020-2025 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006010. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Région l'aide de 750 euros en faveur du bénéficiaire, dans les conditions prévues dans le mandat d'instruction du bonus de performance énergétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **INSCRIT** la dépense correspondante au budget LOLO, ligne 20422.

N°121-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER ANAH N°074006274

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006274. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget LOLO, ligne 20422.

N°122-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - AIDE POUR REVENUS INTERMÉDIAIRES - DOSSIER N°002

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 000 € au bénéficiaire du dossier n°002. Le versement en sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des justificatifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer, ou à faire déposer par l'opérateur en charge d'instruire l'aide intercommunale, le dossier du particulier sur l'Espace Usager du Portail des Aides de la Région afin de mobiliser le bonus de performance énergétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à transmettre la demande de subvention départementale du particulier auprès du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO, ligne 20422.

N°123-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - FONDS AIR BOIS - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT RELATIVE À L'OPÉRATION DE MODERNISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE - FONDS AIR BOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat 2019-2021 relative à l'opération de modernisation des appareils de chauffage – Fonds air Bois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent et notamment les conventions annuelles qui compléteront la présente convention après avenant ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 6228.

N°124-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - FONDS AIR BOIS - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'APPLICATION "PARTIE FONDS ET ANIMATION" DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2019-2021 DU FONDS AIR BOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'application « partie fonds et animation » de la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat 2019-2021 du Fonds air Bois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent et notamment les conventions annuelles qui compléteront la présente convention après avenant ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 6228.

N°125-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - FONDS AIR BOIS - AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LE RENFORCEMENT DE L'ANIMATION DU FONDS AIR BOIS POUR 2020-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pour le renforcement de l'animation du Fonds air Bois pour 2020-2021 relative à l'opération de modernisation des appareils de chauffage – Fonds Air Bois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent et notamment les conventions annuelles qui compléteront la présente convention après avenant ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 6228.

N°126-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE DES ESPACES PRIORITAIRES - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LE SDIS DE HAUTE-SAVOIE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de déneigement des espaces prioritaires du Centre de Secours à Bonneville entre le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la CCFG ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°127-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE DES ESPACES PRIORITAIRES - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LE LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE À CONTAMINE-SUR-ARVE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de déneigement des espaces prioritaires du Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve entre le Lycée Professionnel Agricole et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°128-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE DES ESPACES PRIORITAIRES - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LE LYCÉE GUILLAUME FICHET À BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de déneigement des espaces prioritaires du Lycée Guillaume Fichet à Bonneville entre le Lycée Guillaume Fichet et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°129-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE ROUTE DE PRELAZ- CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention relative aux interventions de viabilité hivernale de la route de PRELAZ située sur le territoire de Saint-Pierre-en-Faucigny entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°130-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - AMÉNAGEMENTS DE SÉCURISATION DANS LE HAMEAU DE THUET SUR LA RD 186 SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE - CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN ENTRE LA CCFG, LA COMMUNE DE BONNEVILLE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 74

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative aux aménagements de sécurisation dans le hameau de Thuet sur la RD 186 sur la commune de Bonneville entre la CCFG, la commune de Bonneville et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;
- **ACCEPTE** que la CCFG soit désignée maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'opération, soit 1 531 856,82 € TTC dont 1 281 122,01 € à la charge de la CCFG et 250 734,81 € à la charge du Département ;
- **ACCEPTE** que la participation du Département soit versée en quatre parties :
 - un acompte de 20 % soit 50 147 € sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - un acompte de 30 % soit 75 220 €, sur présentation d'une situation d'état d'acompte de règlement, au minimum équivalente à 40 % du coût de l'estimation prévisionnelle.
 - un acompte de 30 % soit 75 220 €, sur présentation d'une situation d'état d'acompte de règlement, au minimum équivalente à 70 % du coût de l'estimation prévisionnelle.
 - le solde sur présentation du décompte final des travaux visé du Receveur Municipal ou sur présentation de la délibération de la Commission Permanente approuvant le décompte final de l'opération.
- **APPROUVE** que le solde soit recalculé au moment du décompte final de l'opération sur la base des travaux réellement effectués et des compétences de chacun ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

N°131-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AMÉNAGEMENT CYCLABLE AUX ABORDS DE COLLÈGE SUR LA COMMUNE DE MARNIGNIER - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CCFG ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 74

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de financement relative à l'aménagement d'une voie verte sur l'avenue du stade sur la section comprise entre la rue des Troènes et les aménagements existants rue du collège aux abords du Collège Camille Claudel sur la commune de Marnignier avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie ;
- **ACCEPTE** que la CCFG soit désignée maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;
- **APPROUVE** que le coût prévisionnel de l'opération sur une longueur de 0,450 km est estimé à 320 830,36 € HT dont 302 124,00 € HT de dépenses éligibles pour les aménagements cyclables aux abords des collèges ;
- **APPROUVE** la participation du Conseil Départemental d'un montant de 67 500 € ;
- **ACCEPTE** que la participation du Département soit versée en deux parties :
 - un acompte de 33 750 € sur présentation d'une situation d'état d'acompte de règlement, au minimum équivalente à 50% du coût de l'estimation prévisionnelle,
 - le solde sur présentation du décompte final des travaux visé du Receveur ou sur présentation de la délibération de la Commission Permanente approuvant le décompte final de l'opération et, sur présentation des justificatifs des aides extérieures perçues.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

N°132-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - ACCESSIBILITE - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE - RAPPORT 2019-2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport pour les années 2019-2020 de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à transmettre ce rapport au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

N°133-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - PETITE ENFANCE : RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE ET DE LA HALTE-GARDERIE 2021-2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la structure d'accueil « halte-garderie » 2021-2022 tel qu'annexé ;
- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la structure d'accueil « crèche » 2021-2022 tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer, diffuser et appliquer ces règlements de fonctionnement à compter de la rentrée 2021-2022 ainsi que tout document afférent.

N°134-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE SERVICE ENFANCE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du service enfance pour les secteurs périscolaires et ALSH à compter de septembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°135-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE JEUNESSE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du service jeunesse à compter de septembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

Ce règlement de fonctionnement annule et remplace le précédent, jusqu'à ce que le Conseil en décide différemment

N°136-2021 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - ENFANCE - ASSOCIATION MARNYMOMES - CONVENTION D'OCTROI DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'octroi de subvention d'équipement à intervenir avec l'association Marnymomes pour l'acquisition d'une autolaveuse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à verser une subvention d'équipement d'un montant de 2 388€ à l'association Marnymomes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter ces conventions, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** une subvention d'un montant de 2 388€ au budget, ENFMARN ligne 20421 fonction 2511.

N°137-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - CRÉDITS SPÉCIFIQUES 2021 - CONVENTIONS AVEC LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL) ET LA COMMUNE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mandat à intervenir avec le CCAS de Bonneville et la commune de Bonneville, dans le cadre des Crédits Spécifiques de la politique de la ville pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et à exécuter ladite convention, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal :

ACTIONS CS 2021	SECTIONS	LIGNES
Action 1	SCSC 20	74718
Action 2	SCSC 20	74718
Action 3	ENFADEC 421	74718
Action 4	POLVIL 520	74718
Action 5	JECT 4222	74718
Action 6	JECY 4221	74718
Action 7	POLVIL 520	74718
Action 8	ENFAPCL 2512	74718
Action 9	BIBI 321	74718
Action 10	POLVIL 520	74718
Action 11	POLVIL 520	74718

N°138-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONVENTION ANNUELLE 2021 DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AVIJ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention annuelle de partenariat entre l'Etat, le Conseil Départemental de Haute-Savoie, la Communauté de communes Faucigny Glières et les communes de Cluses, Scionzier, Marnaz relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au sein de l'unité de gendarmerie de Bonneville/Cluses/Scionzier ;
- **APPROUVE** le versement en 2021 d'une subvention de 10 000 € à l'Association AVIJ74, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat entre l'Etat, le conseil départemental de Haute-Savoie, la Communauté de communes Faucigny-Glières et les communes de Cluses, Scionzier, Marnaz relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au sein de l'unité de gendarmerie de Bonneville – Cluses/Scionzier.

N°139-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : TRANSPORTS - MOBILITÉ - PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS - CHARTE MOBILITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la charte politique, ci-annexée, relative à la création d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) unique à l'échelle du Genevois français, établissant les grands objectifs et principes politiques en vue d'une AOM des territoires.

N°140-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - PROJET DE DENSIFICATION DU SECTEUR SUD DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **DÉCIDE** d'engager une démarche de densification du secteur à vocation économique constitué par l'ensemble des zones contiguës et au sud de la route départementale n°1205 inscrites au plan local d'urbanisme de Bonneville en tant que Ux, AUx, et leurs sous-zonages, dans l'objectif d'en accroître la superficie bâtie au sol voire la hauteur des constructions, et d'augmenter ainsi le nombre d'entreprises pouvant y être accueillies ;
- **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition des terrains mis en vente sur ce secteur et de demander à M. le Maire de la commune de Bonneville de préempter, pour la Communauté de communes, les terrains pouvant être mis en vente sur cette zone, lorsque l'usage envisagé par les acquéreurs de ces terrains risque de gêner la réalisation de ce futur projet de densification.

N°141-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CESSIION D'UNE PARCELLE SISE À PONTCHY À MME MARTIN ET M. MUGNIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession à Mme Muriel Martin et M. Jérôme Mugnier d'une parcelle issue d'une division cadastrale à engager de la parcelle cadastrée BH n° 342 à Bonneville d'une superficie de 144 m² (tel que figurant sur plan ci-joint) au prix de 20 €/m² HT ;
La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers Mme Martin et M. Mugnier en l'absence de signature de l'acte authentique de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de la présente délibération. En l'absence d'acte authentique signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un acte authentique de vente soit signé avant l'issue de ce délai.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition, à intervenir avec Maître Deluermoz, notaire à Bonneville, représentant la Communauté de communes ainsi que Madame Martin et Monsieur Mugnier ;
- **INSCRIT** les recettes correspondantes au Budget Annexe ZAE BONNEVILLE, sur l'imputation 7015.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

La surface définitive du terrain à céder sera déterminée par voie d'arpentage à la charge de l'acquéreur et à intervenir avant signature de l'acte authentique de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°142-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CESSIION AU SYNDICAT DES EAUX ROCAILLES BELLECOMBE DU LOT 5 DE LA ZAE DE LA FORÊT À CONTAMINE-SUR-ARVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession au Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe du lot 5 de la ZAE de la Forêt à Contamine sur Arve, composé de parcelles issues de divisions parcellaires à engager, d'une superficie approximative 2 180 m² à préciser par voie d'arpentage, au prix de 90€/ m² hors taxes ;
La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers le Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe en l'absence de signature de compromis de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de la présente délibération. En l'absence de compromis signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un compromis soit signé avant l'issue de ce délai ;
 - Obtention d'un permis de construire conforme à la réglementation en vigueur et aux prescriptions des cahiers des charges et de prescriptions ;
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers le Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe en l'absence de signature de l'acte authentique de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de signature du compromis de vente. En l'absence d'acte authentique signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération

- et le compromis de vente cesseront de produire leurs effets à compter des 2 mois sauf à ce que l'acte authentique soit signé avant l'issue de ce délai ;
- Résolution de la vente en cas de non commencement des travaux par l'acquéreur dans l'année suivant la signature de l'acte authentique de vente. Dans ce cas, le terrain vendu sera de plein droit acquis par la Communauté de communes Faucigny-Glières, sans recours, et le prix payé par l'acquéreur lui sera restitué sans versement d'indemnité et sans intérêt ;
 - Droit de rachat par la Communauté de communes Faucigny-Glières du tènement en cas de commencement des travaux et de non-achèvement de la construction dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, à un prix défini conventionnellement ou, à défaut d'accord, au prix fixé par les services d'évaluation foncière de l'État ;
 - Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente à intervenir avec Maître Deluermoz, notaire à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières, et tout notaire représentant le Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de cession de terrain et le cahier de lotissement, dénommé également cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, qui seront annexés à l'avant contrat de vente et à l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent ;
 - **AUTORISE** le Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe ou tout prestataire missionné par lui à réaliser sur le lot 5 les études de sol ainsi que les levés topographiques qui seraient nécessaires à l'élaboration de son projet ;
 - **INSCRIT** les recettes correspondantes au Budget Annexe ZAE CONTAMINE, sur l'imputation 7015.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

La surface définitive du terrain à céder sera déterminée par voie d'arpentage à la charge de la CCFG et à intervenir avant signature du compromis de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°143-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CESSIION D'UN LOT DE LA ZAE DE LA FORÊT À CONTAMINE-SUR-ARVE À L'ENTREPRISE DATAC TRANSPORT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la cession à l'entreprise DATAC Transport représentée par M. David BETTIGA, ou à toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer, d'un lot à bâtir situé sur la partie aval de la ZAE de la Forêt à Contamine sur Arve, issu d'une déclaration préalable de division à engager, d'une superficie d'environ 4 000 à 4 500 m² selon les contraintes identifiées pour la gestion et l'évolution de la ZAE, au prix de 100€/ m² hors taxes ;
La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers l'entreprise DATAC Transport en l'absence de signature de compromis de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de la présente délibération. En l'absence de compromis signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un compromis soit signé avant l'issue de ce délai ;
 - Obtention d'un permis de construire conforme à la réglementation en vigueur et aux prescriptions des cahiers des charges et de prescriptions ;
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers l'entreprise DATAC Transport en l'absence de signature de l'acte authentique de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de signature du compromis de vente. En l'absence d'acte authentique signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération et le compromis de vente cesseront de produire leurs effets à compter des 2 mois sauf à ce que l'acte authentique soit signé avant l'issue de ce délai ;
 - Résolution de la vente en cas de non commencement des travaux par l'acquéreur dans l'année suivant la signature de l'acte authentique de vente. Dans ce cas, le terrain vendu sera de plein droit acquis par la Communauté de communes Faucigny-Glières, sans recours, et le prix payé par l'acquéreur lui sera restitué sans versement d'indemnité et sans intérêt ;
 - Droit de rachat par la Communauté de communes Faucigny-Glières du tènement en cas de commencement des travaux et de non-achèvement de la construction dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, à un prix défini conventionnellement ou, à défaut d'accord, au prix fixé par les services d'évaluation foncière de l'État ;
 - Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente à intervenir avec Maître Deluermoz, notaire à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières, et Maître Devred représentant l'entreprise DATAC Transport ou toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de cession de terrain et le cahier de lotissement, dénommé également cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, qui seront annexés à l'avant contrat de vente et à l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les recettes correspondantes au Budget Annexe ZAE CONTAMINE, sur l'imputation 7015.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

La surface définitive du terrain à céder sera déterminée par voie d'arpentage à la charge de la CCFG et à intervenir avant signature du compromis de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°144-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - QUALITÉ DE L'AIR - CONVENTION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'ARVE AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la vallée de l'Arve avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée, les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents.

N°145-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - QUALITÉ DE L'AIR - CONVENTION POUR UNE ÉTUDE DES LIEUX DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES DES INDUSTRIELS DU DÉCOLLETAGE AVEC LE SNDEC ET LES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE LA VALLÉE DE L'ARVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention pour une étude sur l'état des lieux des émissions atmosphériques des industriels du décolletage avec le SNDEC et les collectivités partenaires du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve dont la Communauté de communes Faucigny-Glières ;
- **APPROUVE** la participation financière de la Communauté de communes Faucigny-Glières pour un montant de 1308€.

N°146-2021 : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE : POLICE MUNICIPALE - CONVENTION POUR L'USAGE DE LA FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE DU PAYS DU MONT BLANC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la signature de la convention pour l'usage de la fourrière animale intercommunale du Pays du Mont Blanc avec la CCPMB pour une durée d'un an renouvelable 2 fois selon les conditions suivantes :
 - Une participation de la Communauté de communes Faucigny Glières d'un montant de 14 016 €
 - À cette participation s'ajoute des frais annexes ponctuels correspondant à la prise en charge de frais d'accueil tels que précisés dans la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Il est précisé que la dépense est inscrite au budget principal compte 65548 fonction 112 service PM.

N°147-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - CRÉMATORIUM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND** acte du rapport d'activité annuel 2020 du délégataire du crématorium de Bonneville ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Président,
Stéphane VALLI